

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 8 novembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*départ après la question n°23 ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice*), ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°32*), ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question n°7*), MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène (*ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle*), MM. FRELASTRE Jean-Michel (*ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), MASSE Roger (*ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie*) et MILLION-ROUSSEAU Daniel.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## **Délibération n°2019/208**

### **OBJET : MOTION POUR LE GEL DE LA TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES TGAP.**

Le SYDEVOM et ses 8 collectivités adhérentes (120 000 habitants) ont fait depuis plusieurs années des efforts importants pour développer le tri afin de répondre aux objectifs européens et nationaux retranscrits dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et ainsi diminuer la part des déchets enfouis.

Le SYDEVOM a notamment mis en place l'extension des consignes de tri pour tous les emballages plastiques et a développé d'importants moyens de collecte et de communication pour accompagner la réussite de cette évolution majeure.

Sur une grande partie du territoire du SYDEVOM, les collectivités ont doublé les points de tri. Les autres collectivités les ont renforcés. Les investissements en termes de matériel de collecte (camions et colonnes) ont donc été très importants.

Cependant, nous constatons un effondrement des tarifs de rachat des matériaux issus du tri, notamment pour les papiers et cartons. S'ajoutent à cette situation des difficultés de recyclage de ces matériaux en France, par manque d'entreprises de recyclage en capacité de le réaliser.

Cette chute des prix de rachat des matériaux va entraîner une nouvelle hausse importante des coûts de la collecte sélective. Ces coûts déjà très élevés en raison des caractéristiques du territoire du SYDEVOM : faible densité de population, grande superficie du territoire, zones de montagne et forte saisonnalité en raison de la fréquentation touristique.

En outre, le coût de traitement des ordures ménagères connaît d'ores et déjà une hausse significative en raison de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette augmentation va s'accroître dès 2020 compte tenu de la forte progression de celle-ci pour atteindre 65 € / tonne en 2025 pour un stockage en installations autorisées. Parallèlement, les coûts de traitement des prestataires ne cessent de croître.

Ces hausses impactent le financement du service de collecte et de traitement des déchets par la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Ainsi, les efforts mis en œuvre par le SYDEVOM et ses adhérents, tant en termes d'organisation de la collecte et du traitement qu'en termes de communication à destination des habitants sont mis à mal par l'augmentation des coûts, due en particulier à la hausse de la TGAP. Ces hausses entraînent également une forte incompréhension des habitants à qui il est demandé un tri et une réduction des déchets.

Aussi, le SYDEVOM et ses 8 collectivités adhérentes souhaitent-ils alerter tous les acteurs institutionnels concernés (Etat, Conseil Régional) sur la situation désastreuse du contexte national et européen en matière de recyclage, ainsi que sur l'augmentation inconsidérée et sans précédent de la TGAP.

Envoyé en préfecture le 14/11/2019

Reçu en préfecture le 14/11/2019

Affiché le

ID : 004-200072304-20191112-D2019208-DE

Le SYDEVOM et ses adhérents demandent donc un gel de la TGAP en attendant de retrouver un contexte plus favorable de fonctionnement qui permettra de maintenir les efforts de tri et de réduction des déchets.

Le conseil communautaire,  
Sur proposition de M. PAYOT Jean-Michel, vice-Président,

**VU** l'avis favorable des membres de la commission finances réunis le 4 novembre 2019.

Après délibéré,

- **APPROUVE** la motion telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY.



